

Air Rhône-Alpes lance une campagne de communication pour inciter les rhônalpins à concilier qualité de l'air et chauffage individuel au bois.

Une campagne disponible à l'adresse : <http://delair.air-rhonealpes.fr>

Avec l'arrivée de l'hiver nombreux sont ceux qui trouveront chaleur et réconfort devant un bon feu de cheminée. Pourtant, lorsque le chauffage au bois est utilisé dans de mauvaises conditions ou avec des appareils peu performants (foyers ouverts, appareils vétustes), il peut fortement contribuer à la pollution de l'air en Rhône-Alpes. Des solutions alternatives et des bonnes pratiques existent pour remédier à cette situation. Dans le cadre de cette campagne composée d'un film court et d'un kit de communication, la Direction régionale Rhône-Alpes de l'ADEME s'associe à Air Rhône-Alpes pour sensibiliser les rhônalpins et les inciter à devenir acteurs d'une meilleure qualité de l'air.

Une source importante de pollution de l'air en Rhône-Alpes

Si la combustion du bois est plébiscitée par les français et appelée à se développer pour répondre aux enjeux du changement climatique, elle peut aussi être source de pollution dans l'air.

En hiver, à l'échelle de la région, le chauffage individuel au bois, en particulier lorsqu'il est mal utilisé, contribue à environ 60 % des émissions de particules dans l'air et cela peut monter à plus de 70 % lors d'une journée de grand froid. Une situation qui doit changer si l'on veut améliorer durablement la qualité de l'air en Rhône-Alpes.

Réduire l'exposition des populations à la pollution constitue en effet un enjeu de santé publique majeur. En octobre 2013, l'Organisation Mondiale de la Santé a classé la pollution de l'air comme cancérigène certain pour l'homme.

Un panel de solutions pour limiter la pollution du chauffage au bois

Pour réduire les émissions de polluants dans l'air, il existe de nombreuses solutions préconisées par l'ADEME et disponibles sur le site de la campagne.

Meilleure isolation de l'habitat, appareils performants et labellisés, bois sec et de bonne qualité, ramonage et entretien régulier de son appareil de chauffage, allumage du feu par le haut... les bonnes pratiques ne manquent pas pour concilier qualité de l'air et chauffage au bois !

UN APPAREIL LABELLISÉ
FLAMME VERTE 5* ÉMET
ENVIRON 100 FOIS MOINS DE
PARTICULES DANS L'AIR QU'UNE
CHEMINÉE À FOYER OUVERT.

Il permet également d'économiser du bois et a un bien meilleur rendement énergétique. Source : Air Rhône-Alpes

Air Rhône-Alpes

www.air-rhonealpes.fr sur [Facebook](#) sur [Twitter](#)

Air Rhône-Alpes est l'organisme agréé par le Ministère de l'Ecologie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air.

Ses principales missions sont d'évaluer et d'informer sur la qualité de l'air de la région Rhône-Alpes, d'améliorer les connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique et d'accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air.

Sa constitution quadripartite (Etat, collectivités territoriales, représentants des activités économiques, monde associatif et personnalités qualifiées) garantit son indépendance et la transparence de l'information délivrée.

CONTACT PRESSE

Service communication communication@air-rhonealpes.fr

04 72 81 66 52 ou 04 72 14 54 23

